

CP LIEGE

PV N° 09/19-20 DU 20/03/19

Présents, par conférence téléphonique : Mmes Corbisier et Lebrun ; MM Riga et Fraiture .

Nécrologie :

Le C.P. a appris le décès du fils de Mr Louis, arbitre ainsi que l'épouse de feu Monsieur René Yperman.

Nous présentons aux familles nos plus sincères condoléances.

Communication CP :

le mercredi 18 mars 2020 :

Les Comités provinciaux des cinq provinces francophones par la voix de leur Président ont décidé en fin d'après-midi de mettre un terme définitif aux championnats provinciaux seniors et jeunes.

La Maison des Sports étant fermée, évitez d'y envoyer du courrier. Pour le courrier urgent : par mail ou scan à la secrétaire.

Il est inutile de nous faire parvenir des desiderata concernant cette fin de championnat ainsi que pour la prochaine saison.

La réunion plénière du 1^{er} avril est supprimée.

Aucun titre de champion provincial n'est décerné cette saison.

Le PC1 est logiquement suspendu.

Les entraînements de la CTJ sont arrêtés jusqu'à nouvel ordre (confinement oblige).

Mr F. Rowier a représenté le Comité Provincial lors d'une réunion pour les nouvelles technologies (feuilles électroniques) à Namur le 10/03.

Concernant les frais de déplacements des arbitres (dépassements) : le dossier suit son cours et est géré par la trésorière, Mme Lebrun.

Le match 481284 - U14 élites - double forfait, match non joué, absence des 2 équipes.

Courrier des clubs :

L'Alliance Flémalle relate des incidents au cours d'un match minimes Dames.

Tours finals : annulés. (jeunes et seniors)

Merci aux différents clubs qui se sont proposés pour leurs organisations.

La Présidente du RBC Ans relate des incohérences et erreurs flagrantes sur la feuille d'un match P4MM.

Rappel : Statuts, partie compétition, article 25 : DROITS ET OBLIGATIONS.

Lors de toutes les rencontres, les officiels de table doivent se contrôler mutuellement. Toute irrégularité, tout désaccord entre eux doit être signalé à l'arbitre dès qu'il se produit et non après la rencontre.

RBC Bellaire ne participe pas aux play-offs P1MM. (sans objet).

Le BC Soumagne informe qu'aucune équipe du club ne participera à un tour final pour lequel elle pourrait être qualifiée. (Sans objet).

Divers :

Demande Julien Marnegrave : statistiques mini basket. Nombre d'équipe par catégorie, forfaits généraux, mixité. La responsable, Mme Lebrun, a répondu.

Du procureur régional, Mr Hancotte : 2 rapports d'arbitres concernant le match 415245.

Prochaine réunion plénière : à programmer.

B. Riga, Président

M

.

C

o

r

b

i

s

i

e

r

,

S

e

c

r

é

t

a

i